

DÉLIBÉRATION N°CP 2021-206 DU 1 AVRIL 2021

PLAN D'AVENIR POUR L'ÉLEVAGE FRANCILIEN

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CR 2018-014 du 31 mai 2018 portant adoption du Pacte Agricole : un livre blanc pour l'agriculture francilienne à l'horizon 2030 ;

VU la délibération n° CP 2019-093 du 19 mars 2019 portant mise en œuvre du Pacte Agricole : règlement d'intervention et conventions avec les partenaires ;

VU la délibération n° CR 2021-001 du 4 février 2021 portant approbation du Plan régional pour une Alimentation locale, durable et solidaire. L'alimentation des Franciliens : un enjeu de souveraineté, de santé et de relance ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission de la ruralité et de l'agriculture ;

VU l'avis de la commission des finances ;

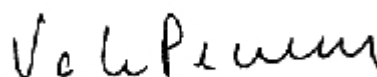
VU le rapport n°CP 2021-206 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Adopte le Plan d'avenir pour l'élevage francilien figurant en annexe à la présente délibération.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

Acte rendu exécutoire le 1 avril 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 1 avril 2021 (référence technique : 075-237500079-20210401-lmc1110148-DE-1-1) et affichage ou notification le 1 avril 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Plan d'avenir pour l'élevage francilien

PLAN D'AVENIR POUR L'ELEVAGE FRANCILIEN

L'Île-de-France est une région historique de polyculture-élevage.

L'exploitation francilienne, pendant des siècles, a reposé sur l'équilibre d'un système agronomique riche de productions complémentaires et interdépendantes dans une forme « d'économie circulaire du vivant ». Indissociable de la polyculture et du maraîchage jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, pour la valeur motrice, protéique et fertilisante des animaux, l'élevage est devenu une « spécialisation » avec l'avènement du moteur à explosion, de la maîtrise du froid et de la chimie.

L'Atlas de l'élevage herbivore francilien publié en 2019 par l'interprofession Bétail et Viande d'Île-de-France montre que la région a toujours été marquée par une plus forte présence des bovins compte tenu de leur place centrale dans les travaux des champs. Les progrès techniques du matériel agricole, la chaîne du froid et l'avènement des transports ont eu raison d'un élevage dont la proximité n'était plus névralgique. La spécialisation des grands bassins de production de viande a aspiré les outils de transformation qui ont quitté progressivement l'Île-de-France pour la Bretagne, la Normandie ou les Pays de la Loire au point de subsister à l'état de reliefs.

Cercle vicieux de la déprise bovine, les abattoirs, les laiteries et les fromageries ne se comptent plus aujourd'hui que sur les doigts d'une seule main, augmentant ainsi les distances et le coût de la collecte, renchérissant le retour des carcasses sur le territoire et privant la filière francilienne de la valeur ajoutée indispensable à son équilibre.

Résultat : les jeunes ne s'installent plus et les éleveurs âgés partent en retraite sans successeurs.

Au dernier recensement agricole, l'élevage bovin francilien ne concernait plus que 160 éleveurs et compte 26 000 animaux dont 4 200 vaches allaitantes et 4 500 vaches laitières.

S'agissant des ovins, le cheptel des brebis mères est passé de 65 000 têtes en 1970 à environ 9 000 têtes en 2010. Parmi les 50 exploitations concernées, 25 exploitations comptent 70% du cheptel.

En outre, parmi les exploitations possédant des caprins, 11 fermes possèdent 80% du cheptel régional.

Historiquement présente leur force motrice dans les champs et pour les déplacements, la population équine s'est fortement réduite avec la mécanisation. Cette baisse s'est inversée dans les années 1980 avec l'essor de l'activité de loisir équestre. Avec le plus grand nombre de licenciés en équitation en France, l'élevage francilien continue de croître pour atteindre aujourd'hui plus de 26 000 animaux présents dans 440 exploitations.

Si elles se sont raréfiées, toutes les productions restent encore représentées en Île-de-France.

Le lait de vache avec deux orientations « historiques » : le fromage de Brie à l'Est (connu notamment pour ses 2 appellations d'origine protégées Brie de Melun et Brie de Meaux), le lait de consommation à l'Ouest ; le lait de chèvre entièrement orienté vers la production et la transformation à la ferme ; la viande bovine et ovine qui ont récemment développé leur marque locale (la région est d'ailleurs le berceau d'une race ovine autochtone, l'Île-de-France) ; l'élevage de volaille qui a également créé sa marque locale, jouit de la présence historique des races locales de Houdan et du Gâtinais. Avec une tradition de gros élevages producteurs d'œufs, à l'Ouest, la filière se renforce avec le développement plus récent en Seine et Marne d'une production de volailles de chair « fermières » valorisée en vente en circuits courts.

Enfin, l'Île-de-France abrite des productions plus spécialisées comme le porc (7275 porcs à l'engraissement dont 80% élevés en Seine et Marne), l'apiculture en forte croissance, le lapin et la pisciculture.

A cet égard, un dispositif de soutien à la création d'entreprises piscicoles est mis en œuvre par la Région conformément à une des propositions issues de la première COP Île-de-France.

Au-delà de sa contribution à une agriculture francilienne équilibrée et diverse, la présence de l'élevage porte un ensemble de valeurs et d'aménités irremplaçables :

- patrimoniale : identité des paysages et des terroirs (la Brie et ses élevages laitiers, la volaille gâtinaise) et patrimoine gastronomique (fromages en appellation d'origine protégée (AOP), Brie de Meaux et de Melun, et en indication géographique protégée (IGP) Brillat Savarin), agrotourisme,
- environnementale, agro-écologique : maintien des prairies et de la biodiversité, reproduction de la fertilité et de la structure des sols (cruciale en agriculture biologique notamment), qualité de l'eau, valorisation de coproduits, entretien de paysages diversifiés : Sans élevage, pas d'Agriculture Biologique. Par son histoire et sa vocation, l'élevage francilien que nous voulons soutenir est au service de la nature, dans une démarche respectueuse de l'environnement et de la planète.
- économique : créateur de valeur ajoutée, source d'emplois (dans les élevages et filières d'élevage, et industries agroalimentaires liées à l'élevage),
- sociale : ressource pédagogique pour les élèves de tous âges, source de lien social via les activités d'accueil et de vente directe.

Ne nous résignons pas à ce qu'à l'avenir, nos enfants découvrent pour la première fois vaches, brebis et cochons Porte de Versailles.

L'élevage francilien mérite mieux qu'un souvenir.

La région Île-de-France a l'ambition d'écrire avec et pour lui un avenir de reconquête.

Tel est le défi que veut contribuer à relever ce Plan d'avenir pour l'élevage francilien.

L'ELEVAGE AU CŒUR DU PACTE AGRICOLE ET DU PLAN REGIONAL POUR UNE ALIMENTATION LOCALE, DURABLE ET SOLIDAIRE

Le Pacte Agricole adopté en 2018 porte l'ambition de développer l'élevage francilien par la diversification des exploitations de grandes cultures et la consolidation des élevages bovins. Pour atteindre cet objectif, un dispositif important d'aides à l'investissement a été mis en place pour accompagner la création d'ateliers de petits ruminants dans les fermes céréalières afin d'accroître leur résilience par un complément d'activités et la valorisation des sous-produits de cultures.

Grâce aux aides régionales, la création de bâtiments d'élevage a rencontré un réel succès depuis 2018, notamment auprès des jeunes : 92 projets avec près de 5M€ de subventions ont été accompagnés dont une quarantaine correspondant à la création d'ateliers de petit élevage, participant ainsi à la diversification des exploitations céréalières en valorisant le potentiel des sous-produits.

Enfin, la valorisation des produits d'élevage est également soutenue depuis le début de la mandature avec l'appui régional à la création des marques « L'Agneau des bergers d'Île-de-France », « Nos volailles d'Île-de-France » et « Nos bovins d'Île-de-France ».

ÎledeFrance Terre de saveurs est mobilisé aux côtés des associations d'éleveurs, pour accompagner les stratégies commerciales pour le déploiement et la notoriété de leur marque. La Région soutient en outre la relance des concours d'animaux depuis 2018 et a soutenu financièrement la création d'un atelier de découpe collectif professionnel à Rambouillet.

A la suite de l'adoption du plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire, les efforts développés par la Région en faveur de l'élevage seront renouvelés et approfondis. Le soutien à la diversification des exploitations agricoles sera poursuivi notamment en faveur des activités d'élevage à la faveur des moyens en progression en 2021 et 2022 à la faveur de la politique de relance européenne et d'un budget agricole régional en augmentation. La mobilisation d'IDF Terre de saveur sera intensifiée en faveur de la promotion des produits commercialisés sous marque régionale et de leur référencement dans les réseaux de distribution.

L'élevage francilien va aussi bénéficier des moyens qui seront mobilisés au titre de la reconquête d'une indépendance alimentaire, en particulier à travers l'accompagnement des démarches d'origine et de qualité qui cibleront spécifiquement les fromages ainsi qu'à travers le déploiement du plan IDF comestible qui mettra d'ici 2030 tous les franciliens à 20 minutes en transport en commun, bicyclette ou triporteur, d'une unité de production de denrée agricole alimentaire.

LA REGION TOUJOURS AUX CÔTES DES ELEVEURS PENDANT LES CRISES

La Région a également répondu présente lors de chaque épisode de crise dont a pu souffrir l'élevage depuis le début de la mandature. En 2016, lors du chaos climatique de printemps et de la sécheresse qui l'a suivi, la région a aidé en particulier les éleveurs en manque de fourrage :

- Les éleveurs ont ainsi été aidés pour l'achat d'aliments, le transport de fourrages et la remise en état de parcelles inondées. : 23 élevages ont bénéficié d'une aide, à hauteur de 149 623 € au total ;
- En outre, à la suite des moissons catastrophiques, le conseil régional a adopté un dispositif d'urgence pour soutenir l'achat de semences certifiées de céréales : parmi 3017 bénéficiaires (pour un montant total de près de 6,5 M€), de l'ordre de 200 éleveurs, à titre indicatif, ont pu être soutenus dans ce cadre.

En 2020, dans le contexte de l'aide de crise COVID intitulée fond d'urgence, une aide régionale a été apportée aux exploitations agricoles en très grande difficulté en raison de l'inaccessibilité de leurs marchés habituels en raison des mesures de confinement (dans ce cadre, une aide a été versée à deux éleveurs pour un total de près de 40,5 K€. Cette même année, à la suite de la sécheresse dramatique du printemps et de l'été, un soutien exceptionnel de la Région a été mis en place pour aider les exploitations d'élevage à ressemer les prairies brûlées par la sécheresse et/ou faire face à l'accroissement des charges d'affouragement compte tenu des déficits locaux. Cette aide, justifiée sur la base des augmentations de charges liées à l'approvisionnement en betterave déshydratée et aux coûts de resemis de prairies, a été accordée à 26 exploitations d'élevage pour un montant total de 112 K€.

Enfin, lors de la fermeture d'une des trois laiteries produisant du Brie de Melun en Seine-et-Marne en 2019, la Région a soutenu financièrement la collecte des éleveurs produisant pour cette laiterie afin de préserver cette appellation d'origine protégée iconique de notre territoire.

Grâce à cette aide, les éleveurs ont pu être préservés de devoir jeter leur lait ou abandonner l'appellation, permettant ainsi à un repreneur de redémarrer l'activité. Fin 2020, la Région a aussi pris en charge, une partie des investissements de modernisation de cette entreprise dont l'activité est relancée.

LES OBJECTIFS DU PLAN D'AVENIR POUR L'ELEVAGE FRANCILIEN

Dans un contexte de reconquête de la souveraineté alimentaire dont les franciliens ont pris brutalement conscience de l'impérieuse nécessité, les chiffres traduisent à eux seuls l'urgence qu'il y a à sauver notre élevage : 440 éleveurs pour 12 millions de consommateurs.

La Région, au travers de ce Plan d'avenir, se fixe l'objectif d'augmenter de 50% le nombre d'exploitations franciliennes avec un atelier d'élevage d'ici 2030.

Pour cela, les progrès enregistrés grâce au Pacte agricole et promis par la mise en œuvre du Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire doivent trouver une continuité dans les conditions d'exploitation, la compétitivité et la valeur ajoutée dégagée par les élevages.

La pénibilité du travail doit aussi trouver des réponses pour renforcer l'attractivité du métier d'éleveur.

Le respect du bien-être animal, de la même façon, est une valeur non négociable dont les conditions matérielles doivent pouvoir être accompagnées dans les exploitations.

Malgré les crises économiques, sociétales, climatiques, sanitaires, les éleveurs présents sur le territoire d'Île-de-France travaillent sans relâche, s'adaptent et se réinventent pour offrir aux consommateurs les produits animaux, tracés et de qualité que demande le consommateur francilien.

Mais pour maintenir, diversifier et développer un véritable tissu d'éleveurs en Île-de-France, nécessaire à la relocalisation d'outil de collecte de première transformation, il est aujourd'hui nécessaire d'accompagner les exploitations pour leur permettre d'évoluer vers des formes plus génératrices de valeur ajoutée et de moindre pénibilité afin de rivaliser avec des activités agricoles alternatives (grandes cultures sans élevage, activité non agricole) plus attractives auprès des jeunes.

Pour cela, le Plan d'avenir pour l'élevage francilien propose 50 mesures encourageant :

- **l'accompagnement à l'installation et à la transmission des éleveurs,**
- **l'amélioration de la santé et du bien-être animal,**
- **la modernisation des systèmes d'élevage franciliens et l'amélioration de leur résultat économique, essentielle à leur durabilité,**
- **la consolidation des outils de transformation,**
- **la diminution de la pénibilité du métier d'éleveur et la lutte contre l'isolement,**
- **la valorisation de la production animale d'origine francilienne,**
- **la lutte contre les attaques de l'élevage et des élevages.**

Axe A - Installer des élevages et favoriser la transmission

Point de départ pour maintenir, voire, augmenter le nombre d'élevages en Île-de-France, il est indispensable d'accompagner au mieux les porteurs de projets dans leur installation mais aussi les cédants dans leur transmission. Cela nécessite de repérer les porteurs de projets d'élevage et de repérer en amont les éleveurs prévoyant une cessation et de les accompagner chacun, sur les aspects techniques, réglementaires, juridiques, économiques, de faire des mises en relation.

A.1/ Accompagner les porteurs de projets d'élevage à l'installation

Objectif : Augmenter la création de nouveaux ateliers de production d'élevage, soutenir l'élevage francilien et augmenter la production francilienne de viande et de lait.

Plan d'actions :

- Création d'un « PASS Jeune Eleveur » accompagné par la Région et proposant :
- Accompagnement des porteurs de projets de création d'atelier d'élevage en lien avec le point accueil installation et le point accueil diversification.
- Suivi du jeune installé par une aide au conseil sur les aspects réglementaires, techniques et économiques lors de la prestation d'accompagnement des porteurs de projets d'installation d'élevage.
- Invitation des porteurs de projets à des journées techniques, organisation de visites d'élevages.
- Investissement : aide à l'achat de reproducteurs et/ou reproductrices et/ou paillettes à tout jeune qui crée son atelier bovin, ovin, caprin ou porcin lors de son installation ou lors de la création d'un cheptel par un agriculteur déjà installé ou lors de la création d'un cheptel d'une nouvelle espèce pour un éleveur déjà installé.
- Modulation spécifique de la dotation jeune agriculteur (DJA) pour l'installation en élevage ou en diversification élevage.
- Financement d'un volet « Devenir éleveur en Île-de-France » sur le site « Devenir Agriculteur » développé dans le cadre du Pacte Agricole.

A.2/ Accompagner la transmission des élevages

Objectif : Limiter la disparition d'élevages à l'occasion des départs en retraite, nombreux dans les quelques années à venir.

Plan d'actions :

- Repérer les cédants et rechercher des repreneurs grâce à la gestion d'une bourse régionale « Île-de-France Terre d'Héritage », en lien avec le répertoire Départ Installation.
- Accompagnement technique et stratégique des candidats à la reprise sur les aspects techniques et économiques liés à la transmission.

- Financement de stage de parrainage de 6 mois chez le cédant pour la préparation concrète de la transmission.
- Création d'un Contrat régional de « Tutorat/Retraite élevage » de 2 ans maximum pour le cédant après la transmission.

Axe B - Accompagner les exploitations d'élevage pour améliorer leur développement et leur résilience

Pour maintenir, voire, augmenter un tissu d'éleveurs dans notre région, il est nécessaire de les accompagner dans l'amélioration des performances technico-économiques et environnementales de leurs exploitations.

▲ B.1/ Soutenir l'investissement dans la création ou la modernisation des élevages

En 2021 et 2022, grâce à la stratégie de relance européenne et au budget agricole régional encore accru, les aides à l'investissement aux élevages à titre principal passent de 200 000 € lissés sur 3 ans à 400 000 € annuels. Pour la création d'ateliers d'élevage en diversification, les plafonds sont doublés à 200 000 €.

▲ B.2/ Accompagner les éleveurs dans le calcul de leurs coûts de production

Objectif : mieux piloter l'exploitation en connaissant les coûts de production de ses différents ateliers, le prix de revient et la rémunération permise pour le travail. Prendre des décisions stratégiques et de pilotage en comparant ses résultats à ceux d'autres éleveurs.

Plan d'actions :

- Aide à la réalisation de diagnostics technico-économiques en élevage et identification des voies d'amélioration.
- Organisation de journées collectives technico-économiques avec comparaison de résultats entre éleveurs, entre systèmes de productions... Participation à des réseaux de références technico-économiques.

▲ B.3/ Renforcer l'autonomie alimentaire des élevages franciliens

Objectif : améliorer la compétitivité des élevages en renforçant leur autonomie alimentaire.

Plan d'actions :

- Aide à la réalisation de diagnostics d'autonomie protéique, conseil sur la conduite de prairie, la production de fourrage et la sécurisation des stocks fourragers, accompagnement à la création de fabrique d'aliment à la ferme chez les éleveurs.
- Accompagner la création de partenariats entre éleveurs de ruminants et céréaliers pour l'implantation de plantes fourragères en cultures intermédiaires.

▲ B.4/ Déployer des solutions innovantes préalablement testées et sélectionnées, en vue d'améliorer la performance économique des systèmes d'élevage franciliens

Objectif : accompagner les éleveurs dans l'amélioration de leurs performances technico-économiques et de leurs conditions de travail par l'innovation.

Plan d'actions :

- Lancement d'un Appel à projets dans le domaine de l'innovation et du numérique contribuant à l'amélioration de la performance globale des élevages et des conditions de travail des éleveurs.
- Organiser des journées portes ouvertes pour présenter et faire connaître les solutions innovantes permettant d'améliorer la performance économique et les conditions de travail des systèmes d'élevage franciliens.

B.5/ Optimiser la mise en marché des produits animaux

Objectif : renforcer la compétitivité des éleveurs franciliens pour faciliter la mise en marché des animaux et réduire leurs coûts.

Plan d'actions :

- Participation aux frais de collecte du bétail en Île-de-France et au transport vers les abattoirs puis au rapatriement des carcasses dans un cadre notifié.
- Création d'une filière régionale Jeunes bovins nés et élevés en Île-de-France dans l'objectif d'améliorer localement la valorisation des produits de l'élevage alors que jusqu'à présent, ces animaux mâles sont exportés pour être élevés et valorisés sur d'autres marchés.
- Accompagnement de l'émergence d'organisations de producteurs reconnues pour la commercialisation des produits de l'élevage francilien.

Axe C – Améliorer la santé et le bien-être animal des élevages franciliens

La santé et le bien-être animal sont au cœur des préoccupations des Français, mais aussi depuis toujours des éleveurs. Parce que les éleveurs sont des personnes passionnées par l'élevage et attachées à leurs animaux, chaque acteur de la filière prend grand soin de la santé et du bien-être des animaux. Que ce soit sur l'élevage, le transport ou à l'abattage des animaux, les réglementations françaises et européennes sont parmi les plus avancées et les plus strictes au monde. Si l'élevage est une activité ancestrale, le monde de l'élevage d'aujourd'hui s'engage dans des démarches de progrès, s'implique dans la Recherche et Développement pour améliorer les pratiques et mieux répondre aux nouvelles attentes de la société.

Notons enfin que les santés humaine, animale et environnementale sont toutes les trois étroitement liées. Ce Plan entend promouvoir aujourd'hui le concept de "santé unique" qui consiste à soutenir l'élevage durable, la santé et la sécurité des consommateurs.

C.1/ Améliorer le bien-être animal en élevage

Objectif : accompagner les éleveurs dans l'amélioration du bien-être animal dans leurs élevages.

Plan d'actions :

- Aide à la réalisation de diagnostics bien-être animal en élevage (BoviWell et autres grilles de diagnostic en bien-être animal), identification des voies d'amélioration et conseil (manutention des animaux, conduite sanitaire des troupeaux, écornage, conseil d'investissement en matériel et équipement adaptés...).

- Accompagnement des éleveurs dans la mise en place de solutions innovantes identifiées permettant d'améliorer le bien-être animal.
- Repérage des situations alarmantes via les cellules départementales de prévention de la maltraitance animale regroupant les acteurs intervenant dans les élevages en Île-de-France (vétérinaires sanitaires, techniciens de contrôle laitier ou bovins croissance et conseillers élevage, technicien du GRDS, agents d'identification de l'établissement régional de l'élevage (service Chambre), DDPP...).

Le mal-être des animaux étant bien souvent lié à un mal-être de l'éleveur, l'accompagnement des éleveurs en difficulté ainsi détectés est possible en les mettant en relation avec la cellule « Rebondir » animée par la Chambre agriculture, à laquelle participent différents acteurs du monde agricole (les acteurs des cellules précédemment citées ainsi que la MSA, les coopératives agricoles, les centres de gestion, les banques...), et déclenchement de la cellule prévention suicide de la MSA si nécessaire. La gestion des animaux souffrants est assurée en lien avec l'Etat (DDPP).

- Signature par les éleveurs franciliens d'une Charte pour le bien-être des animaux d'élevage dans notre Région.

C.2/ Améliorer la santé animale

Objectif : accompagner les éleveurs dans l'amélioration de la santé de leurs cheptels.

Plan d'actions :

- Création d'un « Chèque Vétro » régional
- Accompagnement préventif des éleveurs : réalisation de diagnostics en santé animale en élevages (ex : diagnostic d'ambiance de bâtiment, diagnostic de santé global ...) et identification des voies d'amélioration, conseil.
- Organisation de formations sur la santé animale.
- Sensibiliser les éleveurs aux maladies émergentes telle que la Besnoitiose, les informer de la veille sanitaire (grippe aviaire, FCO, peste africaine porcine...) et les informer des bonnes pratiques à mettre en place.
- Appui personnalisé en cas de problème sanitaire (Listéria, salmonelles, grippe aviaire, paratuberculose etc...) dans le respect des compétences de l'Etat.

C.3/ Améliorer la biosécurité en élevage

Objectif : améliorer la biosécurité en élevage, avoir un maximum d'élevages avec un plan de biosécurité opérationnel.

Plan d'actions :

- Réalisation de diagnostics biosécurité en élevage, accompagnement à la réalisation du plan de biosécurité de l'élevage.

Axe D - Renforcer et développer les outils de transformation agroalimentaire industriels et à la ferme

Les forces centrifuges liées à la concentration des outils industriels dans les grands bassins de production animale ont vidé le territoire régional de ses propres capacités de transformation. Rapatrier les outils et donc la valeur ajoutée qu'ils permettent, est une priorité essentielle de la relance.

Une des solutions pour améliorer la performance des élevages est également de transformer à la ferme pour ramener de la valeur ajoutée par capillarité. Mais cette activité nécessite des investissements, des formations, une organisation, une étude de faisabilité préalable. Le Plan d'avenir cible ces deux objectifs complémentaires.

➤ D.1/ Faire une priorité de la relocalisation des unités industrielles de première transformation des filières animales franciliennes

Objectif : accroître la souveraineté alimentaire, la résilience, la performance et l'emploi dans les filières animales, en s'appuyant sur la modernisation des outils existants, ainsi que leur extension et sur la création d'unités nouvelles.

Plan d'actions :

- Inscrire le financement des créations d'outils industriels agro-alimentaires dans les priorités de la stratégie de relance régionale.
- Identifier les sites potentiels de développement industriel des filières en lien avec la Banque des Territoires, Choose Paris Region et l'EPFIF dans le cadre du Plan friches régional.

➤ D.2/ Accompagner les porteurs de projets de création ou modernisation d'ateliers de transformation à la ferme

Objectif : augmenter la valeur ajoutée des productions animales franciliennes en accompagnant la création ou la modernisation d'ateliers de transformation à la ferme.

Plan d'actions :

- Quadrupler le plafond des subventions régionales, qui atteindra ainsi 200 000 €, pour la création ou la modernisation d'ateliers de transformation à la ferme en 2021 et 2022.

➤ D.3/ Renforcer les structures existantes en améliorant la sécurité sanitaire de la transformation des denrées d'origine animales

Objectif : Renforcer les outils de transformation à la ferme en améliorant la sécurité sanitaire.

Plan d'actions :

- Favoriser la réalisation d'analyses microbiologiques et chimique des produits en organisant des collectes d'échantillons de produits pour acheminement en laboratoire d'analyse.
- Aide à la réalisation de plans de maîtrise sanitaire des ateliers de transformation, de plan d'analyses, de validation de DLC.

D.4/ Etudier et aider au développement des solutions d'abattage mobile ou de proximité en Île-de-France

Objectif : Réduire les temps de trajets des animaux, source de stress important en raison de l'éloignement des structures d'abattage et instaurer des méthodes d'abattage plus respectueuses de la fin de vie des animaux.

Plan d'actions :

- Réalisation en 2021 d'une étude de faisabilité technique et économique de solutions d'abattage mobile ou de proximité, comprenant une évaluation des besoins des éleveurs d'Île-de-France, une prospection des projets existants en France et à l'étranger et des outils en fonctionnement, une étude de faisabilité technique et économique, une étude de la réglementation sanitaire et du dossier d'agrément sanitaire CE.
- Aide aux investissements pour la réalisation du projet identifié par l'étude.
- Aide au développement près des zones d'élevage des petits abattoirs de proximité et/ou des abattoirs ambulants coordonnés par des abattoirs centraux, qui mettent en œuvre des techniques d'abattage plus respectueuses de la fin de vie des animaux et aux cadences plus humaines pour les salariés.

Axe E - Valoriser la production francilienne et s'adapter aux attentes des consommateurs

Donner réalité à une véritable identité locale de l'élevage francilien est un des objectifs poursuivis par la création et l'accompagnement des marques de filières animales franciliennes soutenues par la Région et ÎledeFrance Terre de Saveurs, dans le cadre du Pacte agricole.

Pour répondre aux attentes des consommateurs, la région entend également soutenir les éleveurs dans les démarches de production sous labels certifiés (Haute Valeur Environnementale, Bas carbone, Label Rouge, Bio...) qui sont soutenus par les associations de défense de l'environnement et des animaux.

La participation régionale à la ré-émergence des concours d'animaux, financés depuis 2018, sera étendue sur le territoire pour valoriser la qualité des élevages franciliens et favoriser leur reconnaissance.

Des efforts spécifiques seront faits par la Région pour valoriser ces démarches et les faire connaître auprès des consommateurs.

E.1/ Développer les filières identifiées d'origine Île-de-France

Objectif : augmenter la production sous marque locale.

Plan d'actions :

- Prospection de nouveaux éleveurs et accompagnement des acteurs actuels.
- Sensibilisation des acteurs des métiers de bouche et de la distribution à la qualité de ces produits et incitation à les mettre en valeur auprès des consommateurs.

- Promotion des marques locales et des produits sous signe officiel de qualité et d'origine, lors de foires et salons agricoles.

E.2/ Accompagner les éleveurs bovins lait dans l'adaptation aux nouveaux cahiers des charges Brie de Meaux et Brie de Melun

Objectif : consolider la production des fromages AOP Brie de Meaux et Brie de Melun en Seine et Marne

Plan d'actions :

- Accompagnement des exploitants dans l'adaptation aux nouveaux cahiers des charges Brie de Meaux et Brie de Melun dont les principaux critères sont : autonomie alimentaire (fourragère et concentrés) sur l'exploitation et en lien avec la zone, exploitation des ressources locales (herbe, luzerne, céréales, betteraves...), conditions sur les critères de pâturage.
- Priorité de calendrier pour les aides aux investissements dans les exploitations livrant du lait destiné aux AOP régionales.

E.3/ Développer un fromage francilien typique pour les cantines scolaires

Objectif : proposer un nouveau débouché pour les producteurs laitiers franciliens et un approvisionnement en produit laitier local pour les cantines scolaires franciliennes, à partir du lait francilien qui n'est pas valorisé en filière sous appellation d'origine et indication géographique protégées.

Plan d'actions :

- Création d'un cahier des charges pour un fromage à pâte dure francilien typique, commercialisable dans les cantines. Prospecter les éleveurs et ateliers de production, étude de la logistique.
- Communication auprès des donneurs d'ordre de la restauration collective et des intendants de lycées.

E.4/ Proposer à chaque repas le libre choix d'un menu à base de protéines végétales ou animales dans les restaurants scolaires des lycées franciliens

Objectif : contribuer au choix et à l'équilibre des repas proposés à nos enfants.

Plan d'actions :

- Déploiement par la Région de solutions opérationnelles visant à accompagner les restaurants scolaires des lycées à faire évoluer leurs pratiques : accès à des recettes, production d'un livret de recettes, stages et formations pratiques, suivi par des techniciens, mise en place de marchés de denrées adaptés.

E.5/ Accompagner les éleveurs dans les démarches de certification (BIO, Haute Valeur Environnementale, Bas carbone, Label rouge, bio...)

Objectif : contribuer à une meilleure valorisation des productions.

Plan d'actions :

- Réalisation de diagnostics et identification des voies d'amélioration, conseil. Utilisation de nouveaux outils testés en IRD pour réaliser ces diagnostics.
- Accompagner les éleveurs dans la conversion Biologique.

➤ **E.6/ Valoriser la production francilienne et développer les opportunités et collaborations de l'élevage francilien avec l'aval**

Objectif : augmenter les débouchés des élevages franciliens.

Plan d'actions :

- Mise en avant de la qualité des productions animales franciliennes par l'organisation de concours de bovins ou ovins par an (réalisation de la sélection des animaux, organisation de la logistique, animation, communication, mise en relation avec des acheteurs, encadrement sanitaire (réalisation du règlement sanitaire), prise en charge des analyses des animaux, mise à disposition d'un vétérinaire).
- Prospection de nouveaux débouchés pour les productions d'élevages franciliens, notamment le « lait Île-de-France » dans les secteurs de la GMS, de la restauration collective et des IAA, coordonner l'offre et la demande grâce au rôle d'organisations de producteurs reconnues (B.5/).
- Mise en place de la filière jeune bovin francilienne (B.5/), création d'un fromage pour les restaurants scolaires (D.3/)

Axe F - Diminuer la pénibilité du métier d'éleveur, lutter contre l'isolement

Le métier d'éleveur a ses contraintes (pénibilité du travail, astreinte, isolement). A l'heure du numérique et de la robotisation, des solutions innovantes existent pour diminuer la pénibilité du métier et lutter contre l'isolement : dans ce contexte, dans des cas de solitude, de fatigue face aux difficultés que l'agribashing peut notamment contribuer à amplifier, la détresse des éleveurs peut être très grande : il faut tout faire pour l'éviter en apportant un soutien adapté.

➤ **F.1/ Accompagner la mise en place de solutions innovantes pour diminuer la pénibilité**

Objectif : augmenter l'attractivité du métier d'éleveur en diminuant sa pénibilité par l'accompagnement à la mise en place de solutions innovantes.

Plan d'actions :

- Organisation de journées portes ouvertes pour présenter les innovations permettant de diminuer la pénibilité du métier d'éleveur.

➤ **F.2/ Accompagner la mise en place de solutions innovantes pour lutter contre l'isolement**

Objectif : créer des dynamiques collectives, souder les éleveurs, animation de groupe et animation des associations d'élevages.

Plan d'actions :

- Mise en place et animation de réseaux d'échanges professionnels sur le web, autour d'intérêts communs (système de production, filières ...), favorisant les échanges entre éleveurs et techniciens.
- Mise en place d'un chèque remplacement pour permettre aux éleveurs de participer à des activités collectives à raison de 3 à 4 jours par an.

Axe G – Sécuriser les élevages et accompagner les éleveurs dans la lutte contre l'agribashing

L'élevage est la cible d'attaques dont la gravité et l'occurrence s'accroissent : actes de malveillance (mutilation d'animaux, dégradation matérielle...), intrusions dans les élevages... Face à cette pression grandissante que les éleveurs ont de plus en plus de mal à vivre, il est nécessaire de sécuriser nos élevages.

Objectif : sécuriser les élevages et faire face aux agressions.

Plan d'actions :

- Financement régional de caméras de surveillance dans les stabulations pour prévenir les actes de malveillance et alerter les éleveurs.
- Signalements systématisés en gendarmerie et police des actes malveillants en élevage et chez les acteurs de la filière (abattoirs, boucheries...) grâce à des applications dédiées.
- Mise en place de formations pour préparer et aider les éleveurs à communiquer positivement sur leur métier.
